



À l'attention de Madame Béatrice SALMON  
Directrice du CNAP  
Tour Atlantique, 1 place de la Pyramide  
92911 Paris-La Défense

Paris, le 17 novembre 2021

**Objet : préavis de grève reconductible à partir du lundi 22 novembre 2021**

Madame la Directrice,

Les représentants du personnel du CNAP vous ont alertée à maintes reprises sur les inquiétudes partagées par la grande majorité des agents concernant votre projet de réorganisation. Ces inquiétudes persistent et s'amplifient tant sur l'absence de concertations suffisantes sur la structuration même de l'organigramme que sur l'absence d'un véritable accompagnement social, et se traduisent par une défiance croissante et une augmentation des risques psychosociaux.

Alors que les personnels vous demandent l'organisation de concertations complémentaires s'appuyant sur les chaînes opératoires afin de prendre véritablement en compte les réalités de travail, vous persistez dans votre surdité, comme l'illustre votre courriel du 16 novembre en réponse à la déclaration des représentants le 10 novembre dernier.

Pour l'ensemble de ces raisons, le SGAC-CGT dépose, pour les personnels du CNAP, un préavis de grève reconductible à partir de lundi 22 novembre.

Nos revendications sont les suivantes :

- Un desserrement du calendrier afin de permettre un véritable dialogue avec :
  - une procédure respectueuse des agents et de leur missions,
  - de nouvelles concertations collectives, au sein des pôles, entre les futurs pôles, entre les pôles et la direction,
  - de nouvelles consultations individuelles pour évaluer la charge de travail des agents et travailler sur le périmètre de leurs missions ;
- La mise en place d'un vrai plan de prévention sur les risques psychosociaux ;
- Une réunion de négociation sur l'accompagnement social, notamment afin de :
  - CDIser les agents en CDD sur des missions permanentes,
  - harmoniser les grades/groupes afin de ne pas créer ou faire perdurer des inégalités de traitement en appuyant les promotions des agents au regard du travail réel, en accompagnant la préparation aux concours,
  - modifier les groupes des contractuels dont les missions relèvent du groupe supérieur.

Ce préavis couvre l'ensemble des agents du CNAP à partir du lundi 22 novembre inclus. Comme le prévoit la loi, nous restons à votre disposition pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le SGAC-CGT,  
Chloé Grimaux, Secrétaire générale